

Entretien des routes sans herbicides

INFORMATIONS DESTINÉES AUX PROFESSIONNELS

Depuis 2001, l'ordonnance sur les substances interdit l'utilisation d'herbicides pour l'entretien des routes, des places et des chemins privés.

Dans le domaine public, ainsi que sur les terrasses et les toits, cette interdiction est en vigueur depuis 1986 déjà, mais on recourt encore trop souvent aux herbicides.

Montrez l'exemple en renonçant aux produits chimiques!

Désherber oui, mais pas au ras des pâquerettes!



Des questions?



Adressez-vous à:
Pusch, Fondation pour la pratique
environnementale en Suisse
Secrétariat romand, p.a. BIRD
Rte de Renens 4, 1008 Prilly
Tél. 021/624 64 94, fax 021/624 64 71
yves.loerincik@rds-sa.ch
www.environnement-pratique.ch

Berce du Caucase
(Heracleum mantegazzianum)



Nous attaquons le mal
à la racine tout en
ménageant l'environnement.



Le trafic et les intempéries sont les principaux responsables de l'usure de la chaussée. Les plantes sauvages pouvant occasionner des dégâts aux ouvrages sont rares: seules les plantes à racines traçantes (chardon et liseron des champs) et les plantes ligneuses s'insinuent dans les fissures et parviennent à percer le revêtement, voire à le soulever.

Ouvrez l'œil!
Il est facile de se débarrasser des plantes à problèmes lorsqu'elles sont au début de leur croissance. Mais la lutte sera plus difficile et il faudra recourir à des méthodes spécifiques pour venir à bout de plantes déjà bien enracinées ou de plantes exotiques (néophytes) invasives.

Sources d'informations utiles:

Prospectus «Donnons une chance aux mauvaises herbes»
www.environnement-suisse.ch/herbicides > Bibliographie

Espèces néophytes
Fiches d'information, liste noire, liste grise et «Watch-list» pour la Suisse. Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages
www.cps-skew.ch

L'OFEFP est l'office fédéral chargé de la protection de l'environnement, de la protection de la nature et du paysage, ainsi que de la gestion forestière.
www.environnement-suisse.ch

La Fondation pour la pratique environnementale en Suisse (Pusch) aide les pouvoirs publics et les milieux économiques à remplir leurs obligations et à résoudre leurs problèmes dans le domaine de l'environnement. Pusch propose des actions concrètes et pratiques, organise des formations (cours, séminaires et colloques), édite des publications et mène des campagnes d'information grand public.

Pusch encourage de manière systématique la gestion durable des ressources et contribue à une meilleure compréhension de la protection de l'environnement.
www.environnement-pratique.ch

Nous voulons préserver la diversité des milieux naturels et éviter tout risque pour la santé.

Il incombe à chacun d'entre nous de respecter l'interdiction des herbicides.
www.environnement-suisse.ch/herbicides



- Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP)
- Fondation Pusch pour la pratique environnementale en Suisse (Pusch)
- Société suisse des inspecteurs des toxiques (SSIT)
- Organisation pour les problèmes d'entretien des routes, d'épuration des eaux usées et d'élimination des déchets (ORED)
- Association des maîtres horticulteurs suisses (VSG)
- Sanu - partenaire pour la formation environnementale et la durabilité
- Fondation Paul Schiller

Pour en savoir plus:

- Fondation Nature & Economie, www.natureeconomie.ch
- Association des horticulteurs de la Suisse romande, www.ahsr.ch
- Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages (CPS), www.cps-skew.ch
- Centre environnemental ferroviaire des CFF, http://www.cff.ch/umwelt/index_f.htm
- Services cantonaux de protection de l'environnement

Il y a 500 millions d'années
Les graminées et les plantes à fleurs préparent la Terre à la venue de l'être humain.

1940
On remise les sarcloirs, car les herbicides sont bon marché et sans merci.

1970 à 1980
L'utilisation des herbicides ne se limite plus à l'agriculture et aux jardins privés. De plus, on pêche par excès.

D'amères expériences font évoluer les mentalités.

1975
Les herbicides atteignent les nappes phréatiques...

1986
L'utilisation des herbicides est interdite sur les toits et les terrasses, ainsi que sur les places, routes et chemins publics.

2001
L'interdiction s'étend aux places, routes et chemins privés.

Aujourd'hui
Le glas a sonné pour ces produits nocifs. Reste à s'en débarrasser!



Les restes d'herbicides sont des déchets spéciaux.

Ramenez-les chez un revendeur ou dans un centre de collecte pour déchets spéciaux. Leur place n'est ni dans les ordures ménagères, ni dans les lavabos, ni dans les WC!

«Les substances chimiques jouent aujourd'hui un rôle de toute importance en agriculture. (...) Sitôt reconvenue la nécessité de défendre les végétaux cultivés, l'industrie s'est efforcée de faciliter le travail de l'agriculture en mettant à sa disposition les appareils nécessaires (...) Pulvérisateurs et poudreuses virent alors le jour et le commerce en offre actuellement de nombreux modèles qui satisfont à toutes les exigences. (...) D'autre part, nous ne voulons pas citer de noms et de marques, des modifications et des progrès nouveaux se présentant constamment.»

«La défense des plantes cultivées», 1943
Station fédérale d'essais viticoles et arboricoles à Lausanne



Renoncer aux herbicides ...

Même hors classe de toxicité, les herbicides sont nocifs. Les sols dont l'activité biologique est presque inexistante, tels ceux qui bordent les routes et les places, ne peuvent pas retenir les substances chimiques. La pluie entraîne alors dans les nappes phréatiques ou, par les canalisations, dans les ruisseaux, les fleuves et les lacs.

S'ils parviennent dans le sous-sol et dans les eaux, les herbicides portent atteinte aux micro-organismes et perturbent l'équilibre écologique.

C'est pourquoi l'ordonnance sur les substances (OSubst) interdit l'utilisation d'herbicides sur les routes, les chemins, les places, les terrasses et les toits, de même que sur les talus et les bandes vertes le long des routes et des voies ferrées. Il faut donc recourir à des méthodes moins polluantes pour entretenir ces surfaces. Renoncer aux herbicides, c'est non seulement se conformer aux prescriptions légales, mais aussi faire montre d'engagement et de respect pour l'environnement.

Depuis 2001, l'utilisation d'herbicides est également interdite sur les propriétés privées. Les communes se doivent de recourir davantage encore à des méthodes moins nocives pour donner l'exemple.

L'entretien des routes sans herbicides est une affaire de professionnels, qui repose sur l'emploi de moyens éprouvés et sans effets secondaires néfastes. L'expérience et une bonne planification des travaux permettent de définir la méthode la mieux adaptée à chaque cas. On obtient ainsi une combinaison optimale entre prévention et intervention.

Encore besoin d'être convaincus? Cette fiche vous fournit de nombreuses informations utiles pour passer à la pratique.

...ce n'est pas si difficile!

Combattre chaque plante indésirable n'est pas toujours nécessaire. Passer à une lutte ciblée réduira rapidement et considérablement les coûts d'entretien.

C'est la sécurité routière, la protection des ouvrages et la prévention des risques d'inondation qui déterminent la nécessité d'entreprendre des travaux d'entretien. Il n'est par exemple pas nécessaire d'intervenir tant qu'aucune plante ligneuse ne menace le revêtement, que l'eau s'évacue normalement et que la balayeuse ne rencontre pas d'obstacle.

Il est rare que des plantes adventices occasionnent des dégâts aux ouvrages: elles se développent en général à la faveur de fissures, de crevasses et d'affaissements déjà existants. Rien ne sert donc de désherber tant que l'ouvrage est endommagé. Mieux vaut investir dans une réfection soigneuse et durable.

L'essentiel à savoir:

Balayer régulièrement afin de disperser la terre végétale et d'empêcher les plantes de germer. Les balayeuses assurent ce travail de manière rationnelle.

Remplacer les bordures et le revêtement de la chaussée lorsqu'ils sont sérieusement endommagés. Veiller aussi à refaire les joints tous les 5 à 10 ans.

Recouvrir les accotements de marne ou de tout-venant pour ralentir la croissance des plantes, car ce sont des substrats pauvres en nutriments.

Faucher une ou deux fois par an les bandes vertes et les talus le long des routes. Ramasser aussitôt l'herbe fauchée car elle est riche en nutriments.

Eliminer au sarcloir les plantes persistantes qui poussent au bord des routes.

Sarcler les endroits d'accès difficile et éliminer une à une les plantes à problèmes. Il faut surtout veiller à ne pas endommager les bordures et les revêtements de chaussée.

Ratisser et faucher régulièrement les revêtements en gravier et en marne à titre préventif. Au besoin, travailler avec une herse.

Eviter les appareils à infrarouge ou à vapeur, ainsi que les chalumeaux. Ils consomment beaucoup d'énergie. Leur usage ne se justifie donc que pour traiter de petites surfaces.

S'il est impossible de combattre efficacement les plantes posant des problèmes par d'autres mesures (comme la fauche régulière), l'utilisation d'herbicides est autorisée pour un traitement plante par plante sur les talus et les bandes vertes, ainsi que le long des routes nationales ou cantonales (cf. OSubst, annexe 4.3, chapitre 3).

Parmi les 130 espèces appelées mauvaises herbes en Suisse, beaucoup sont menacés. Un sixième d'entre elles ont déjà disparu et plus de la moitié sont en voie d'extinction.

L'ortie offre nourriture et habitat à plus de 150 espèces animales, dont quelques superbes papillons: le paon, le vulcain, la carte géographique, le robert le diable et la belle dame.



Quelques plantes sont extrêmement riches en vitamines, en oligo-éléments et en minéraux.



Les feuilles de dent-de-lion contiennent, par exemple, plus de vitamine A que les carottes (même quarante fois plus que la salade), quarante fois plus de fer que les épinards et quantité de vitamine B, de vitamine C et de calcium.

Laissez pousser les mauvaises herbes là où c'est possible. L'entretien annuel de la surface illustrée ci-dessous ne coûte que 2 à 5 francs par mètre carré, soit 100 à 200 francs de moins qu'un entretien habituel.



«Ça fait désordre!»... Habités au «propre en ordre suisse», vos concitoyens pourraient considérer la présence de mauvaises herbes comme un signe de négligence.

Pour faire évoluer les mentalités, prenez le temps d'informer la population. Organisez une journée portes ouvertes ou une soirée d'information et publiez un article dans le journal local, pour faire connaître vos méthodes d'entretien.

